



Contrat d'engagement solidaire – Paniers de fruits bio

Octobre 2021 – Décembre 2021

AMAP Les biaux arpajonnais / Eric DURIEZ, la ferme des Perrières

Entre

La Ferme des Perrières , 165 rue des Perrières 45160 St Hilaire de Mesmin représentée par Mr Eric DURIEZ

Et

NOM :

Prénom :

Téléphone et courriel :

Adhérent(e) des biaux arpajonnais – AMAP

Soucieuse de promouvoir l'agriculture biologique, l'AMAP apporte son soutien au producteur en valorisant sa production en culture biologique. Le producteur de fruits a acquis des vergers qu'il a converti en culture biologique et propose une vingtaine de variétés de pommes et de poires.

POMMES 1^{er} choix : 3,20 euros /kg

POIRES : 3,60 euros /kg

Dates de distribution :

Le **MERCREDI** soir aux ateliers du 29 à Arpajon à partir de 19h00 (horaire à confirmer) :

- Le mercredi 13 octobre 2021
- Le mercredi 10 novembre 2021
- Le mercredi 08 décembre 2021

	Quantité/mois	Prix /mois	Prix/an (3 distrib)	
Pommes 1^{er} choix		3,20/kg		
Poires		3.60/kg		
		TOTAL		

Modalités de règlement : chèques à l'ordre de SARL La Ferme des Perrières

- 2 chèques correspondant au montant total divisé par 2 et encaissés tous les 2 mois
- 1 chèque correspondant au montant total.

Engagement du bénéficiaire du panier :

- Pré-financer la production
- Participer au moins 1 fois à la distribution

Engagement du producteur :

- Mettre en œuvre ce qui est nécessaire sur son exploitation pour réaliser au mieux sa récolte.
- Livrer suivant le calendrier établi des produits de qualité, issus exclusivement de son exploitation.
- Exploiter dans le respect des réglementations en vigueur.

En adhérant à ce contrat :

- je préachète une certaine quantité de fruits.
- Je manifeste ma solidarité envers le producteur engagé dans une démarche biologique.
- Je contribue à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.
- Je participe à l'organisation de la production avec l'agriculteur partenaire en consommant des produits dont je connais la provenance et les méthodes de production.

Ce contrat, établi en partenariat avec Eric DURIEZ et l'AMAP les Biaux Arpajonnais, est conforme aux statuts de l'association. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonnés et éventuellement un représentant du réseau Amap Ile de France

Ce contrat est établi en deux exemplaires :

Un pour la Ferme des Perrières, un pour l'adhérent (une copie sera conservée au siège social de l'association)

Fait à Arpajon, le

L'adhérent(e)

Le producteur